

Réunion du 23 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 86

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Aline LANGLES (Suppléante de Pierre ZIEGLER), Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (Pouvoir à M. Régis CASSAROUMÉ), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (Pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Didier REY (Pouvoir à M. Christian LÉCHIT), Pierre ZIEGLER, Gérard IRIART (Pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jacques LABORDE (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Guy ROMAIN, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN (Pouvoir à M. Nicolas LAPUYADE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 5 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES (AUDAP) ET ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS TRIENNALE

Rapporteur : M. Emmanuel HANON

L'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) est un outil technique partenarial sous forme d'association loi 1901, dont les membres sont majoritairement des collectivités.

Dans un contexte législatif de renforcement des outils de planification stratégique et des politiques urbaines, l'Agence soutient les projets en faveur de la Ville durable et du logement pour tous, mène des travaux de prospective et d'observation urbaine et territoriale au sein d'observatoires locaux, et met son ingénierie partenariale au service des territoires relevant de sa compétence.

Dans ce cadre, pour connaître les besoins communautaires auxquels elle est susceptible de répondre, l'AUDAP s'est rapprochée de l'intercommunalité. Sur la base des démarches intercommunales engagés et traduits par des documents de planification, des plans ou des programmes, l'AUDAP a proposé ses services.

La présente convention a pour objet de confirmer l'engagement, sur une période triennale 2024-2025-2026, de la collectivité dans le programme d'activités de l'Agence et de déterminer le cadre et les modalités en contrepartie desquelles cette dernière réalisera les missions définies sur l'année 2024 et celles, prévisionnelles, définies sur les années 2025 et 2026.

Les 4 axes de missions de mutualisation sont ainsi définis :

- Axe 1 : préservation, garantie, valorisation des ressources,
- Axe 2 : coopération, cohérence territoriale pour plus de synergies,
- Axe 3 : désirabilité, enchantement et attractivité des espaces et des territoires,
- Axe 4 : cohésion sociale et modes de vie pour prendre soin des territoires et de leurs habitants.

Le montant de la contribution financière globale se compose de :

- la cotisation d'adhésion annuelle de la communauté de communes de Lacq-Orthez fixée à 5 000€,
- la contribution aux missions définies chaque année : nombre de jours x coût de la journée 520€.

Au titre de l'année 2024, les missions retenues portent sur :

- l'accompagnement à la rédaction des documents de planification (PLUi, PCAET, PLH),
- l'accompagnement à la politique mobilité douce.

Le nombre de jours est arrêté à 145.

Tout autre mission spécifique complémentaire fera également l'objet d'avenant.

Le montant total du financement attendu de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour l'année 2024 est de 80 400 €, non assujetti à la TVA et décomposé comme suit :

- 5 000 € pour d'adhésion annuelle à l'AUDAP,
- 75 400 € pour la contribution aux missions réalisées (145 jours x 520€ / jours).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres décide :

- **de renouveler l'adhésion** à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées,
- **d'autoriser** son Président ou son représentant à siéger au sein des instances de l'AUDAP,
- **de préciser** que les montants pour l'année 2025 et 2026 feront l'objet d'une intégration par voie d'avenant,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention-cadre d'objectifs triennale,
- **d'imputer** les dépenses correspondances sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT